



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU VAL - DE - MARNE

Hôtel de Ville
Place Roland Nungesser
94130 Nogent-sur-Marne
Tél. : 01 43 24 62 52
Fax : 01 48 71 27 67
ville-nogentsurmarne.fr
jacques.jp.martin@ville-nogentsurmarne.fr

nogentsurmarne

Monsieur LE DEUN
Préfet du Val de Marne
Hôtel de Préfecture du Val de Marne
21-29 Avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

Le Maire

Nogent-sur-Marne, le 23 mars 2020

N.Réf.: CAB/JJPM/CS/2020/29

Objet : Demande de dérogation pour les marchés de Nogent-sur-Marne

Annexe : courriel reçu d'une Nogentaise

Recommandé avec AR

Monsieur le Préfet,

Le Premier ministre déclarait hier soir (23 mars) que la fermeture des marchés concernait uniquement les marchés ouverts en plein air.

Le décret paru dans la nuit indique dans son article 8 en supplément : La tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, est interdite.

Ce décret est en contradiction avec les propos du Premier ministre qui m'ont conduit dans la soirée à maintenir sous contrôle stricte l'activité du marché du centre-ville et, par conséquent, à prévenir les commerçants afin qu'ils soient présents à l'ouverture du marché le matin.

Pendant la nuit, les règles ont été changées alors que les commerçants étaient déjà en train de s'installer. Il était logique pour moi que soit privilégiée la continuité de l'activité au moins jusqu'à la fin de la séance du marché.

J'ai donc décidé à 8h du matin de maintenir l'ouverture de la halle couverte du marché du centre-ville pour la matinée du mardi 24 mars, dans les strictes conditions des gestes barrières et de la distanciation entre clients assurée avec efficacité par la police municipale. Je prévenais par SMS la Sous-Préfecture de Nogent-sur-Marne. La Préfecture de police de Paris a décidé sans prévenir de fermer le marché, en pleine séance en vertu du décret, à 11h ce matin ne tenant pas compte des contradictions au niveau de l'Etat et du travail des commerçants.

J'ai demandé que l'on me laisse le temps de vous présenter une demande de dérogation pour les deux halles de Nogent compte tenu des spécificités en matière de commerces alimentaires de Nogent.

En effet, le centre-ville, même avec quelques supérettes, comme le secteur de la place Leclerc, ne possèdent pas la diversité de commerces alimentaires, de produits frais... du fait de la configuration commerciale historique de ces deux quartiers. Nous possédons des boulangers, quelques magasins alimentaires... mais pas suffisamment de diversité en matière de commerces alimentaires de quartier pour une ville de plus de 30 000 habitants.

Par ailleurs, le dispositif déjà mis en place dans la gestion des marchés couverts alimentaires de la ville présente aujourd'hui la sécurité nécessaire pour préserver de toute transmission du Covid19 à la fois par les usagers et par les commerçants qui les uns et les autres se protègent, pour protéger les autres !

Les règles sanitaires ont été expliquées, rodées et notifiées par la ville aux commerçants et aux Nogentais, directement ou par affiches. L'application de ces règles est suivie par les ASVP et les agents de la police municipale lors de chaque séance de marché. La fluidité est mise en place par un filtrage aux entrées et sorties des deux halles couvertes. Les enfants sont interdits dans les halles et il est conseillé aux clients d'y demeurer un minimum de temps afin d'assurer un flux continu dans le respect des distanciations inscrites au sol et des gestes barrières.

À titre indicatif, l'alimentation en produits frais dans le centre-ville, en dehors d'un petit Monoprix, est assurée par le marché des mardis, jeudis et samedis ; et pour le quartier Nogent Baltard, par le marché de la place Leclerc les mercredis, vendredis et dimanches.

De nombreuses personnes d'un certain âge utilisent les marchés de proximité au quotidien, comme elles le feraient avec les commerces sédentaires. Leur seule alternative pour obtenir des "produits frais" serait celle de l'hypermarché Auchan situé à Fontenay-sous-Bois à plusieurs kilomètres. De plus la fermeture des halles de Nogent comme celles des 13 villes du territoire va affaiblir le Marché de Rungis qui assure l'alimentation de toute une Métropole de plus de 12 millions d'habitants mais aussi les petits producteurs locaux.

Puis-je me permettre de vous faire part en tant que Maire d'une commune moyenne que notre objectif au plan local et national doit rester celui de la défense des cœurs de ville. Je n'ai rien contre les grandes surfaces mais la situation actuelle ne doit pas nous conduire à effacer tous les efforts que nous avons développés pour mettre en œuvre un vrai circuit court (autour des marchés alimentaires) qui sauve le petit commerce, l'agriculture nationale, les produits frais ainsi que la vie locale qui s'appuie sur une réelle proximité et une cohésion sociale dont nous avons tant besoin. C'est bien de la "population réelle" dont les maires s'occupent au quotidien.

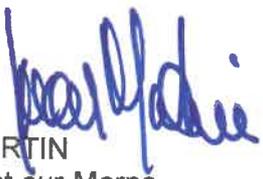
C'est pourquoi, je vous demande une dérogation pour la tenue des deux marchés couverts de Nogent ; celui du centre-ville (mardi, jeudi et samedi) et celui de la place Leclerc (mercredi, vendredi et dimanche).

Cette ouverture se ferait dans les bonnes règles sanitaires qui président à la période de confinement et de lutte contre la propagation du virus. Je comprendrai que des horaires d'ouverture particuliers me soient imposés, pour les deux halles mais aussi une limitation des jours d'ouverture et du nombre de commerçants présents à l'intérieur de la halle à chaque séance. Les dispositions que nous mettions déjà en place étaient beaucoup plus fiables et sûres que tous hyper et supermarchés peuvent le faire. En complément, les commerçants de ces marchés avec l'aide de la ville envisagent de développer les livraisons chez les clients qui en feront la demande.

D'ici votre décision de dérogation attendue et souhaitée, j'annonce aux habitants que le marché Leclerc de mercredi 25 mars ne se tiendra pas.

Dans l'attente et en vous remerciant de l'attention et de l'intérêt que vous pourrez porter à ma demande.

Cordialement.


Jacques JP MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du Territoire ParisEstMarneBois